

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



Monsieur Pierre ORY
Préfet des Vosges
PREFECTURE DES VOSGES
Place Foch
88206 EPINAL CEDEX

Fresse-sur-Moselle,
Le 26 juin 2020

Nos réf : DP/MM/2010.2020

Objet : Autorisation de déboisement dans le cadre du plan de paysage de la communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges.

Enquête publique au titre du code de l'environnement : précisions sur le dossier.

Monsieur le Préfet

Dans le cadre du Plan de Paysage de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges, nous avons déposé une étude d'impact concernant la réouverture de 160 ha de parcelles agricoles en déprise sur notre territoire.

Suite à une erreur matérielle, il convient de lire le mot "déboisement" au lieu de "défrichement" dans les documents mis à enquête publique (El page de garde + pages 17 et 32 ; atlas cartographique page de garde ; infos complémentaires page de garde mais page 3 « travaux de déboisement » et réponse à l'avis AE. Page de garde plus page 11) conformément à l'avis de la Mrae et à l'arrêté n°35/2020 ENV du 16 juin 2020.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Président,

Dominique PEDUZZI

